



Mesdames, Messieurs, Chefs d'entreprise,

Devenez Membre du Cercle des Donateurs de l'association de Sauvegarde du Château...

LE SAVEZ-VOUS ?

LE MÉCÉNAT CULTUREL : OUTIL DE DEFISCALISATION POUR LES ENTREPRISES .

Faire un don à l'association de Sauvegarde du Château, c'est devenir un partenaire précieux pour le rayonnement du site et la préservation de notre patrimoine.

C'est être un acteur essentiel pour la diffusion de toutes les actions culturelles entreprises pour y parvenir.

C'est un acte de générosité, d'engagement, de passion, mais également de raison car il est assorti d'avantages pour réduire vos impôts.

Réduisez vos impôts sur le revenu 2012 !

FAIRE UN DON A L'ASC, C'EST PROFITER D'AVANTAGES FISCAUX !

Toute entreprise qui devient donateur d'une association « reconnue d'intérêt général » bénéficie d'une **Réduction d'impôt égale à 60 %** des sommes versées, dans la limite annuelle de 0.5% de son revenu chiffre annuel H.T. L'avantage lié à un versement supérieur au titre d'une année peut être reporté sur les cinq années suivantes.

LES AVANTAGES DU CERCLE DES DONATEURS DE L'ASC

Exemple : Un don de 100 € ne vous coûte que 40 € car vous déduisez 60 € de vos impôts à payer. Néanmoins, l'ASC dispose bien de 100 € pour développer ses actions de diffusion. Par ailleurs, bien que le don ne doive s'accompagner "d'aucune contrepartie tangible", l'administration fiscale tolère une contrepartie dans la limite d'un rapport de 1 à 4. **Des entrées au spectacle « Les Musicales au Château » vous seront donc offertes dans le cadre de cette tolérance.**

Contact et renseignements : Françoise Proust, présidente au 05 63 60 85 97.

COMMENT DEVENIR MEMBRE DU CERCLE DES DONATEURS ?

Envoyez votre don, par chèque à l'ordre de l'association de Sauvegarde du Château, avec le bulletin ci-dessous à : Francine Barthe, L'Acaciane – Jussens. 81150 Castelnaud de Lévis. Vous recevrez un Reçu Fiscal à joindre à votre déclaration de revenus 2012 afin de bénéficier de votre réduction d'impôts.



OUI, je soutiens les activités de l'ASC pour 2012 en faisant un don :

50 € 75 € 100 € 150 € selon mes possibilités (€) :

60% du montant des dons faits sont déductibles de vos impôts dans la limite de 0.5% de votre chiffre d'affaires annuel H.T.

Entreprise : Personne responsable :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Email : Tél. :